

**CHAPITRE V -
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
« Services Informatiques aux Organisations »
II - Calendrier des épreuves - Session 2017**

EPREUVES	DATES	HORAIRES
EPREUVES ECRITES		
E5SL ou E5SR – Production et fourniture de services informatiques (2)	Mardi 9 mai 2017	14h00 à 18h00 2h de loge
E1.2 - Expression et communication en langue anglaise	Mercredi 10 mai 2017	10h30 à 12h30 2h de loge
E1.1 – Culture générale et expression	Mercredi 10 mai 2017	14h00 à 18h00 2h de loge
E2.1 - Mathématiques (1)	Jeudi 11 mai 2017	10h30 à 12h30 3h de loge
E3 – Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques (1)	Jeudi 11 mai 2017	14h00 à 18h00 2h de loge
EF2 – Mathématiques approfondies (épreuve facultative) (1)	Vendredi 12 mai 2017	10h00 à 12h00 2h de loge
EPREUVES ORALES		
E1.2 – Expression et communication en langue anglaise (1)	Du lundi 19 au vendredi 23 juin 2017	
E2.2 – Algorithmique appliquée (1) (candidat non soumis aux CCF)	Du mardi 30 mai au vendredi 2 juin 2017	
E4SL ou U4SR – Conception et maintenance de solutions informatiques (2) (candidats non soumis aux CCF)	Du lundi 12 au vendredi 16 juin 2017	
E6SL ou E6SR – Parcours de professionnalisation (2) (candidats non soumis au CCF)	Du jeudi 22 au vendredi 23 juin 2017	
UF1 – Langue vivante II (épreuve facultative) (1)	1^{ère} semaine du mois de mai 2016	

Adresse du lycée dépôt des dossiers E4 et E6

Lycée Victor et Hélène Basch - 15 avenue Charles Tillon - 35009 RENNES

Date et lieux de dépôt

Document	DATES	LIEU
Dossiers de Conception et maintenance de solutions informatiques E4	le mercredi 17 mai 2017	Lycée Victor et Hélène Basch - RENNES
Dossiers de Parcours de professionnalisation E6	le mercredi 17 mai 2017	Lycée Victor et Hélène Basch - RENNES
Livrets scolaires (pour les candidats scolarisés année 2015- 2016)	le jeudi 1 ^{er} juin 2017	Division des Examens et Concours 13 boulevard de la Duchesse Anne CS24209 35042 RENNES Cedex

AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS AU RECTORAT

Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :
- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2015-2016
- à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance